

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

| | |
|--|--|
| <p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 22</p> <p>Ont voté : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p> | <p>L'an deux mil onze, le quinze décembre à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le neuf décembre, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Jean Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Laurence MARTINEZ, Lorraine BOYER, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT.</p> <p>Absents : Pascale HAUK, Christine DUSSURGET, Marie-Thérèse PRALY, Laurent SAINT JALMES, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p>Excusés : Pascale HAUK, Christine DUSSURGET, Marie-Thérèse PRALY, Laurent SAINT JALMES, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p>Pouvoirs : Pascale HAUK donne pouvoir à Serge FAGES, Christine DUSSURGET donne pouvoir à Gianni DE BERNARDIS, Marie-Thérèse PRALY donne pouvoir à Annie FERNANDES, Laurent SAINT JALMES donne pouvoir à Gérard GRANADOS, Cécile MATHAUD donne pouvoir à Elyane CLOP.</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.</p> |
|--|--|

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2011-079

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011

OBJET : Délégation de service public – Changement de dénomination sociale de la Société AVENANCE Enseignement

VU le Code général des Collectivités territoriales,
VU la délibération en date du 30 juin 2011 portant choix du délégataire en matière de restauration scolaire et multi accueil,

Monsieur le Maire rappelle que la Société AVENANCE Enseignement a été choisie comme titulaire de la délégation de service public de la restauration scolaire et du multi-accueil.

Il énonce que la Société AVENANCE Enseignement a informé la Commune de son changement de dénomination sociale à compter du 1^{er} décembre 2011 devenant la Société ELRES.

Monsieur le Maire explique que ce changement de dénomination sociale n'a aucune incidence sur la forme juridique, le capital, le siège social, l'immatriculation, les dirigeants sociaux ou encore l'activité de la Société.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de prendre acte du changement de dénomination sociale de la Société AVENANCE Enseignement devenant la Société ELRES.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte du changement de dénomination sociale de la Société AVENANCE Enseignement devenant la Société ELRES.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
S. FAGES